

Art 1. Comité organisateur

La compétition INJA POSTER 2020 est co-organisé par :

- l'International Nail Juge Association (INJA), présidée par Madame Lysa Comfort et représentée en France par Madame Delphine Derhé Spoor, juge internationale INJA, directrice du concours.
- et le salon esthétique virtuel e-beauty qui accueillera la compétition les 27 et 28 septembre 2020.

Le jury est composé exclusivement de juges internationaux accrédités par INJA.

Art 2. Description du concours

La compétition INJA POSTER 2020 est une épreuve de présentation d'une photographie numérisée. Ce poster doit mettre en scène un modèle qui porte une manucure avec extensions et nail art réalisés par le candidat.

Art 3. Concurrents admissibles

Le concours est ouvert aux professionnels confirmés ou débutants (esthéticiennes et prothésistes ongulaires), ainsi qu'aux apprentis des écoles d'esthétique. Trois niveaux, correspondant à la nomenclature INJA internationale, sont ouverts à la compétition (division 1.2.3). Il appartient aux concurrents de s'inscrire dans la division qui correspond à leur niveau.

Art 4. Forme du concours

La compétition INJA POSTER 2020 est exclusivement **au format digital**.

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent leur accord pour que les photographies soumises soient affichées dans une salle de concours virtuelle ouverte aux visiteurs du salon e-beauty les 27 et 28 septembre.

Art 5 Frais d'inscription

En raison du Covid, les frais d'inscription 2020 sont réduits à 15 euros pour toutes les divisions.

Art 6 Inscription au concours

Pour participer au concours, tous les candidats doivent remplir un formulaire d'inscription en ligne (www.beauty-profs.com) à retourner impérativement à l'organisation **jusqu'au 3 septembre 2020**. **Attention : aucune inscription ne sera validée après le 5 septembre, date limite pour régler les frais d'inscription.**

Les candidats doivent attendre de recevoir une confirmation d'inscription par mail **avant** d'envoyer leurs travaux. **Le nombre d'inscriptions total est limité à 100 places.**

Art 7 Envoi des travaux / Anonymat

Les candidats soumettent leurs travaux numériques exclusivement par mail à l'adresse suivante :

Concoursinjafrance@gmail.com

La date de réception limite des travaux est fixée au 5 septembre à minuit.

Les posters sont transmis et jugés de façon anonyme. Pour respecter cet anonymat, il est interdit aux candidats de publier leur poster sur tout support (en particulier sur les réseaux sociaux), sous peine de disqualification.

Art 8 Nominations des lauréats

La remise des prix aux lauréats se tiendra **en live et en direct durant le salon, le lundi 28 septembre à 13h30. Des cadeaux offerts par les sponsors seront offerts aux lauréats du concours.**

Trois podiums seront décernés par division.

Les candidats autorisent l'organisation du concours à dévoiler leur identité en cas de nomination lors de la cérémonie.

Les œuvres récompensées seront affichées sur un podium virtuel.

Les candidats ayant gagné un podium seront notifiés par mail et recevront des cadeaux offerts par les sponsors, qui seront annoncés avant la date de la cérémonie.

Art 8 Modèle

Le modèle doit impérativement être majeur. Les concurrents doivent informer les modèles des modalités du concours et notamment de la publication de la photographie soumise, les concernant, sur différents supports digitaux gérés par les organisateurs.

Art 9 Photographie

Les photographies doivent être fournies **dans un format JPEG ou PNG exclusivement**. Le modèle doit être pris **en mode portrait** (maximum 800 x 1280 pixels) avec **une main bien visible** et **en gros plan**. L'usage de filtres dénaturant le travail de nail art (ex : filtres de couleur, effets spéciaux de lissage, effet de transparence etc.), de suppression de caractéristiques naturelles du modèle, ou d'ajout d'éléments numériques « non réels » est interdit. En revanche, il est autorisé aux candidats d'habiller « numériquement » le fond de la photographie avec des éléments virtuels, pour créer un effet de mise en scène en lien avec le thème choisi.

La résolution doit permettre un affichage de qualité sur écran.

Art 10. Droit à l'image des concurrents et modèles

Les Candidat(e)s et modèles déclarent céder à titre gracieux, sans réserve, ni recours, aux organisateurs du salon virtuel e-beauty et à INJA, les droits à l'image relatif aux posters présentés, et ce, pour une durée illimitée.

En s'inscrivant au concours, les candidats et les modèles autorisent notamment INJA et ALTHEA, organisateur du salon e-beauty, à utiliser **librement** les photographies soumises pour le concours sur le site www.e-beautyexpo.com, www.beauty-profs.com et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) gérés par ALTHEA et par INJA. **Les candidats sont responsables d'obtenir le consentement des modèles pour cette utilisation libre de tout droit et déclarent en faire leur affaire.** En cas de litige, ni INJA ni ALTHEA ne seront tenus pour responsable de l'utilisation des photographies transmises.

Laissez-vous emporter par votre imagination, surprenez le public et le jury par votre talent en composant un nail art avec fantaisie et harmonie, et tentez de remporter un podium !

Règlement INJA pour l'épreuve Poster

1. L'épreuve INJA Poster concerne **une seule main**.
2. Il s'agit d'une épreuve soumise.
3. **Le thème** est librement choisi par le candidat.
4. La photographie doit montrer les ongles, ainsi que le travail de nail art, **de façon bien visible**.
5. Il s'agit **d'une épreuve de type « salon »** : la longueur des ongles et le style de la manucure doivent respecter la norme de ce qui se fait pour la clientèle en salon (pas de longueurs extrêmes). De même, le nail art doit être représentatif des tendances de décoration vues en salon et théoriquement réalisable dans le temps classique d'une prestation. Les juges peuvent abaisser la note si le travail est jugé trop extrême (pas de tableau ou de style pictural).
6. Les extensions d'ongles seront réalisées sur capsules ou chablons.
7. Bien qu'ils attendent un travail de type salon, les juges noteront **la créativité du candidat** pour exprimer le thème choisi et **l'originalité de l'œuvre**.
8. Les concurrents sont autorisés à utiliser **tous les types de gels, l'acrylique ou résine, la peinture (micro peinture) et le gel painting**.
9. Il est permis d'utiliser **des éléments de décoration bruts** tels que strass, perles, métaux, feuilles, perles...
10. Les couleurs holographiques, les couleurs perlées et les couleurs chromées sont autorisées.
11. **Aucun élément de décalcomanie n'est autorisé**.
12. Le stamping est autorisé
13. La note maximale est de 100 points
14. Les critères de notation sont les suivants :
 - Niveau de difficulté 20 points
 - Théorie des couleurs 10 points
 - Créativité 10 points
 - Qualité de la photographie 10 points
 - Impression globale 10 points
 - Qualité graphique du nail art 10 points
 - Equilibre 10 points

DIVISIONS

Dans quelle division s'inscrire ? Lors de votre inscription, vous devez sélectionner la catégorie dans laquelle vous vous présentez. Il existe 4 catégories dans la nomenclature INJA :

- division étudiante
- division 1
- division 2
- division 3

Division Etudiant(e)s

Cette catégorie est strictement réservée aux débutant(e)s avec **au plus un an d'expérience en stylisme ongulaire** :

- élèves préparant un diplôme d'état dans une école esthétique OU ayant obtenu leur diplôme depuis moins d'un an.
- technicien(ne)s de l'ongle pouvant justifier d'un certificat de formation professionnelle en stylisme ongulaire datant de moins d'un an (formation de base)

Important : les candidat(e)s qui souhaitent s'inscrire dans cette catégorie devront fournir un justificatif (copie de la carte d'étudiant en cours de validité, diplôme ou certificat de formation)

Division 1

Cette catégorie est réservée :

- aux candidat(e)s n'ayant jamais concouru dans une compétition internationale mais qui ne sont plus éligibles à la division "étudiant(e)s"
- aux candidates ayant déjà concouru dans une compétition internationale en division 1 mais qui n'ont jamais remporté de 1 ère place (sont donc admis(e)s à se présenter les lauréat(e)s qui se sont déjà classé(e)s en 2 ième ou 3 ième place en division 1)
- aux candidat(e)s encore éligibles à la catégorie "étudiant(e)s" mais ayant déjà gagné une première place dans une compétition internationale en division étudiant(e)s

Division 2

Cette catégorie est réservée :

- aux candidat(e)s n'ayant jamais concouru en division 2 mais qui ont déjà remporté la 1 ère place d'une compétition internationale en division 1
- aux candidates ayant déjà concouru en division 2 sans remporter de 1 ère place (sont donc admis(e)s à se présenter les lauréat(e)s qui se sont déjà classé(e)s en 2 ième ou 3 ième place en division 2)

Division 3

Cette catégorie est réservée :

- aux candidat(e)s n'ayant jamais concouru en division 3 mais qui ont déjà remporté la 1 ère place d'une compétition internationale en division 2
- aux candidates ayant déjà concouru en division 3